

# COMMUNE DE GLIERES-VAL-DE-BORNE

## Compte rendu de la séance du conseil municipal de la commune Glières-Val-de-Borne du 25 février 2019 à 20h30 Salle du Conseil Municipal

*Date de la convocation* : 19 février 2019.

*Présents (21)* : M. CHUARD Marc, M. FOURNIER Christophe, Mme PERILLAT CHARLAZ Christiane, M. SERVAGE Christian, M. COLLINI Gilbert, Mme PASSERAT Patricia, M. BETEND Jean-Pierre, Mme FOURNIER-MAQUIN Véronique, Mme BURNIER Chrystel, Mme LODS Jacqueline, Mme PESSAY Anne Sophie, Mme RAPHET Thérèse, Mme FRESSANGE-YEFIMOV Claudine, Mme BASQUIN Sandrine, M. CAULLIREAU Alex, M. SIGNOUX Jean-Jacques, M. PERILLAT Jean-Yves, M. BASTHARD-BOGAIN Damien, M. MARCHAL Francis, M. ARCADE Jean-Luc, Mme ROCHE Aurélie.

*Excusés (5)*: Mme CHABOUD Loëtitia (pouvoir M. Marc CHUARD), M. DESVIGNES Jean-Marc (pouvoir M. Jean-Pierre BETEND), M. LAMOSSIÈRE Florent, M. CHEVRIER Johan et Mme CLERC Sylvie.

*A été nommée secrétaire* : Mme PERILLAT CHARLAZ Christiane.

### 1) Approbation du compte rendu de la séance précédente

Il est proposé au conseil d'approuver le compte rendu de la séance du 22 janvier 2019. Mme ROCHE Aurélie souligne une erreur de comptage des votes. En effet, Mme CLERC étant absente et non représentée, elle ne peut être mentionnée dans le nombre de votants. Le compte rendu sera donc modifié avant publication. Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance précédente à 3 abstentions (MM. F. Marchal et J.L. Arcade et Mme A. Roche) et 20 pour.

### 2) Délégations de compétences

M. Le Maire rend compte de décisions prises de par ses délégations de compétences :

\* Augmentation des loyers selon la réglementation de 6 locataires : Appartements 4, 10, 12 et 13 à l'Abbaye – Entremont, la maison Consorts Pedat et le Cabinet Médical – Petit-Bornand.

\* 2 DIA : Marlène GUILLAUME épouse PASSAQUAY et Hugette GUILLAUME - 661 route des Granges Neuves – parcelles B1788

et FRIEDELING Frédérique- 333 Route de Domptaz – Parcelles AC193

### 3) Compte administratif et compte de gestion 2018 – Budget Principal Entremont

Il est proposé au conseil municipal l'approbation du compte administratif 2018 du budget principal de l'ancienne commune d'Entremont. M. Christophe FOURNIER, ancien Maire, fait lecture du compte administratif 2018 du budget principal :

Section Fonctionnement :	Résultats reportés : Excédent de 174 943.82 € Opérations de l'exercice : Dépenses : 695 424.07 € – Recettes : 755 521.27 € Résultat de Clôture : Excédent de 235 041.02 €
Section Investissement :	Résultats reportés : Excédent de 54 825.38 € Opérations de l'exercice : Dépenses : 318 110.42 € - Recettes : 194 653.36 € Résultat de Clôture : Déficit de 68 631.68 €.
Sections Ensemble :	Résultats reportés : Excédent de 229 769.20 € Opérations de l'exercice : Dépenses : 1 013 534.49 € - Recettes : 950 174.63 € Résultat de Clôture : Excédent de 166 409.34 €.

Il est proposé aux conseillers municipaux l'affectation des résultats au budget primitif 2019 de Glières-Val-de-Borne comme suit :

Dépenses Investissement : c/001 : Déficit d'investissement reporté : 68 631.68 €.

Recettes Investissement : c/1068 : Réserves : 68 631.68 €.

Recettes Fonctionnement : c/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 166 409.34 €.

M. Christophe FOURNIER est prié de sortir de la salle afin de permettre aux membres du conseil municipal de délibérer et de voter. M. Marc CHUARD prend la présidence des votes du compte administratif d'Entremont.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif du budget principal de l'ancienne commune d'Entremont avec l'affectation des résultats au budget primitif 2019 de la commune de Glières-Val-de-Borne à 3 abstentions (MM. F. Marchal et J.L. Arcade et Mme A. Roche) et 19 pour.

M. Christophe FOURNIER est prié de revenir dans la salle conseil.

Il est ensuite proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier. Le compte de gestion est le reflet du compte administratif dans la comptabilité du trésorier de Bonneville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018 du trésorier de Bonneville à 3 abstentions (MM. F. Marchal et J.L. Arcade et Mme A. Roche) et 20 pour.

#### 4) Compte administratif et compte de gestion 2018 – Budget Eau Entremont

Il est proposé au conseil municipal l'approbation du compte administratif du budget eau de l'ancienne commune d'Entremont. M. Christophe FOURNIER, ancien Maire, fait lecture du compte administratif du budget eau 2018 :

Section Fonctionnement :	Résultats reportés : Excédent de 25 053.99 € Opérations de l'exercice : Dépenses : 44 925.09 € – Recettes : 136 402.05 € Résultat de Clôture : Excédent de 114 530.95 €
Section Investissement :	Résultats reportés : Déficit de 135 293.67 € Opérations de l'exercice : Dépenses : 40 932.67 € - Recettes : 280 101.67 € Résultat de Clôture : Excédent de 103 875.33 €.
Sections Ensemble :	Résultats reportés : Déficit de 135 293.67 € - Excédent de 23 053.99 € Opérations de l'exercice : Dépenses : 85 857.76 € - Recettes : 416 503.72 € Résultat de Clôture : Excédent de 218 406.28 €.

Il est proposé aux conseillers municipaux l'affectation des résultats au budget primitif 2019 de Glières-Val-de-Borne comme suit :

Recettes Investissement : c/001 : Excédent de financement d'investissement reporté : 103 875.33 €.

Recettes Fonctionnement : c/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 114 530.95 €.

M. Christophe FOURNIER est prié de sortir de la salle afin de permettre aux membres du conseil municipal de délibérer et de voter. M. Marc CHUARD prend la présidence des votes du compte administratif, budget Eau de l'ancienne commune d'Entremont.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif du budget eau de l'ancienne commune d'Entremont avec l'affectation des résultats au budget primitif 2019 de la commune de Glières-Val-de-Borne à 3 abstentions (MM. F. Marchal et J.L. Arcade et Mme A. Roche) et 19 pour.

M. Christophe FOURNIER est prié de revenir dans la salle conseil.

Il est ensuite proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier. Le compte de gestion est le reflet du compte administratif dans la comptabilité du trésorier de Bonneville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018 sur le budget de l'Eau du trésorier de Bonneville à 3 abstentions (MM. F. Marchal et J.L. Arcade et Mme A. Roche) et 20 pour.

#### 5) Compte administratif et compte de gestion 2018 – Budget Principal de Petit-Bornand

Il est proposé au conseil municipal l'approbation du compte administratif 2018 du budget principal de l'ancienne commune de Petit-Bornand-les-Glières. M. Marc CHUARD, ancien Maire, fait lecture du compte administratif 2018 du budget principal :

Section Fonctionnement :	Résultats reportés : Excédent de 753 497.52 € Opérations de l'exercice : Dépenses : 888 642.61 € – Recettes : 999 923.30 € Résultat de Clôture : Excédent de 864 778.21 €
Section Investissement :	Résultats reportés : Déficit de 132 101.37 € Opérations de l'exercice : Dépenses : 486 713.80 € - Recettes : 213 713.81 € Résultat de Clôture : Déficit de 405 101.36 €.
Sections Ensemble :	Résultats reportés : Déficit : 132 101.37 € - Excédent de 753 497.52 € Opérations de l'exercice : Dépenses : 1 375 356.41 € - Recettes : 1 213 637.11 € Résultat de Clôture : Excédent de 459 676.85 €.

Il est proposé aux conseillers municipaux l'affectation des résultats au budget primitif 2019 de Glières-Val-de-Borne comme suit :

Dépenses Investissement : c/001 : Déficit d'investissement reporté : 405 101.36 €.

Recettes Investissement : c/1068 : Réserves : 405 101.36 €.

Recettes Fonctionnement : c/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 459 676.85 €.

M. Marc CHUARD est prié de sortir de la salle afin de permettre aux membres du conseil municipal de délibérer et de voter. M. Christophe FOURNIER, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence des votes du compte administratif de l'ancienne commune de Petit-Bornand-Les-Glières.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif du budget principal de l'ancienne commune de Petit-Bornand-Les-Glières avec l'affectation des résultats au budget primitif 2019 de la commune de Glières-Val-de-Borne à 3 abstentions (MM. F. Marchal et J.L. Arcade et Mme A. Roche) et 18 pour.

M. Marc CHUARD est prié de revenir dans la salle conseil.

Il est ensuite proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier. Le compte de gestion est le reflet du compte administratif dans la comptabilité du trésorier de Bonneville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018 du trésorier de Bonneville à 3 abstentions (MM. F. Marchal et J.L. Arcade et Mme A. Roche) et 20 pour.

## 6) Clôture des budgets annexes Eaux

M. le maire rappelle au conseil municipal que les budgets annexes Eau- Assainissement d'Entremont et de Petit-Bornand n'ont plus lieu d'exister de par la création de la commune Glières-Val-de-Borne et de la reprise de la compétence Eau et Assainissement par la Communauté de Communes Faucigny-Glières.

Les comptes administratifs et de gestion de l'Eau et Assainissement d'Entremont et Petit-Bornand ont été votés respectivement ce jour et le 13/03/2017 avec affectation des résultats sur le budget 2019 de la commune Glières-Val-de-Borne. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à 3 abstentions (MM. F. Marchal et J.L. Arcade et Mme A. Roche) et 20 pour, la clôture des budgets annexes Eau-Assainissement des anciennes communes d'Entremont et Petit-Bornand.

## 7) Clôture des budgets annexes CCAS et affectation des résultats

M. le maire rappelle au conseil municipal que les budgets annexes CCAS d'Entremont et de Petit-Bornand n'ont plus lieu d'exister de par la création de la commune Glières-Val-de-Borne.

Les comptes administratifs et de gestion des CCAS d'Entremont et Petit-Bornand ont été votés respectivement le 17/12/2018 et 19/12/2018. Selon la réglementation en vigueur et le CGCT lors de la clôture de budget annexe, les résultats doivent être affectés au budget principal 2019 de la commune de Glières-Val-de-Borne. Les résultats à affecter sont : Entremont : + 8 747.16€ en fonctionnement, Petit-Bornand : + 5 731.60€ en fonctionnement et + 1 405.92€ en investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à 3 abstentions (MM. F. Marchal et J.L. Arcade et Mme A. Roche) et 20 pour, la clôture des budgets annexes CCAS des anciennes communes d'Entremont et Petit-Bornand, et d'affecter les résultats sur le budget principal 2019 de Glières-Val-de-Borne.

M. Le Maire fait un récapitulatif des sommes qui seront affectées au budget 2019 de la commune de Glières-Val-de-Borne :  
Tous budgets confondus :

Résultat de clôture des sections fonctionnement : Excédent de 1 228 827.94 €.

Résultat de clôture des sections d'investissement : Déficit de 368 451.79 €.

Lors du vote du budget, il sera proposé l'affectation de ces résultats sur le budget de 2019 de Glières-Val-de-Borne.

## 8) Création du CCAS - Fixation du nombre d'élus et nomination des membres

Le CCAS est composé du Maire, qui est président de droit, du nombre identique de membres du conseil municipal et de citoyens de la commune.

M. Le Maire propose d'établir à 13, le nombre des membres du CCAS soit 6 élus plus Le Maire et 6 personnes de la population. La publicité a été faite sur les panneaux d'affichage de la Mairie et de la Maison de Service. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le nombre des membres du CCAS.

Il est proposé la liste d'élus suivante : M. Marc CHUARD, Maire et Président du CCAS, Mme FOURNIER-MAQUIN Véronique, Mme BURNIER Chrystel, Mme LODS Jacqueline, Mme RAPHET Thérèse, M. SERVAGE Christian et M. MARCHAL Francis. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les membres élus au CCAS de la commune de Glières-Val-de-Borne.

## 9) Création commission Appel d'Offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Considérant que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste, et qu'en conséquence, il ne peut y avoir de siège pour les membres de la minorité, M. Le Maire propose les élus ci-après :

Titulaires : MM Gilbert COLLINI, Christian SERVAGE et Jean- Yves PERILLAT.

Suppléants : MM Christophe FOURNIER, Alex CAULLIREAU et Mme Christiane PERILLAT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à bulletin secret. La liste ci-dessus proposée est votée à 20 pour et 3 bulletins blancs.

MM Gilbert COLLINI, Christian SERVAGE et Jean- Yves PERILLAT sont élus en tant que titulaires et MM Christophe FOURNIER, Alex CAULLIREAU et Mme Christiane PERILLAT en tant que suppléants.

#### 10) Fin de la mission de portage de l'EPF de la Haute-Savoie et achat du bien

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF en date du 27-01-2006, 18-01-2008 et 12-09-2008 donnant son accord pour procéder à l'acquisition des biens ;

Vu la convention pour portage foncier en date du 12-02-2008 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ;

Vu l'acquisition réalisée par l'EPF le 14-05-2009 fixant la valeur des biens à la somme totale de 492.794,67 euros (frais d'agence et d'acte inclus) ;

Vu les remboursements déjà effectués par la Commune, soit la somme de 313.206,40 € ;

Vu la subvention d'un montant de 150.000,00 euros dont a bénéficié la commune ;

Vu le capital restant dû, soit la somme de 29.588,27 euros ;

Vu la fin du portage arrivant à terme le 14 mai 2019 sur :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Chef-lieu	C	577	97a14ca		X
	C	3	00a56ca		X
	C	5	00a49ca		X
	C	6	09a30ca		X

Vu la qualité d'assujetti de l'EPF à la TVA, la vente des biens, qualifiés de terrains non constructibles, peut être soumise à la TVA sur option ;

Vu le choix de l'Etablissement d'opter à la TVA, la vente est soumise à la TVA sur la valeur totale, soit la somme de 98.558,93 euros ;

Vu l'article 4 du règlement intérieur de l'EPF 74 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 14 septembre 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte d'acquérir le bien ci avant mentionné,

Accepte qu'un acte soit établi au prix de 591.353,60 Euros H.T.\* sur la base de l'avis de France domaine et se décomposant comme suit :

Prix d'achat par Epf 74 : 491.990,50 euros HT

Frais d'acquisition : 804,17 euros HT

\*TVA au taux en vigueur : sur la totalité, soit la somme de : 98.558,93 euros

Forme : acte notarié ou administratif

Accepte de rembourser la somme de 29.588,27 euros H.T\* correspondant au solde de la vente (\*Tva appliquée conformément à la réglementation fiscale)

S'engage à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier ;

Charge Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 11) Questions diverses

M. ARCADE Jean-Luc demande à ce que lui soit transmis l'enregistrement de la séance de ce jour et que pour cela, il apportera une clé USB dès le lendemain.

La séance est levée à 21h30.

